



**ARRETE N° 2022-509**  
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
**Travaux Rue de la Chaussée n°39**  
**Vendredi 21 Janvier 2022**

**NOUS**, Maire de la Ville de Honfleur,  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,  
**VU** l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,  
**VU** le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,  
**VU** les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,  
**VU la demande de M LEFEVRE - Gérant du Restaurant L'Alcyone – 8 Place de la Porte de Rouen, afin d'effectuer le nettoyage du conduit de la hotte du restaurant, avec une nacelle autoportée, Rue de la Chaussée au n° 39, Lundi 16 Janvier 2023, de 9h00 à 18h00,**

**CONSIDERANT** que pendant cette intervention, il est nécessaire d'interdire la circulation et le stationnement aux abords du lieu d'intervention,

**ARRETONS :**

**ARTICLE 1 :** M LEFEVRE est autorisé à réglementer la circulation et le stationnement, afin de faire effectuer une intervention avec une nacelle autoportée, pour l'entretien de la hotte du restaurant L'Alcyone, Rue de la CHAUSSEE au n° 39, VENDREDI 21 JANVIER 2022, de 9h00 à 18h00.

**ARTICLE 2 :** La Circulation sera interdite, Rue de la Chaussée, ainsi que le stationnement du n°39 au n°4, à la date et horaires cités dans l'Article 1.

**ARTICLE 3 :** Une signalisation réglementaire avec affichage du présent Arrêté, sera mise en place par le demandeur.

*Pour le prêt de panneaux prendre contact avec le Centre Technique Municipal au 02.31.89.17.63.*

**ARTICLE 4 :** Le droit des tiers est expressément réservé.

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables des Services Techniques et du Centre de Secours, à la Police Municipale et au Demandeur, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR le 22 Décembre 2022

Pour le Maire et par délégation

L'Adjoint à la Circulation,

Jérôme HAMEL

